

Dix emplois nouveaux au

On parle beaucoup de réduction du temps de travail. Au Centre d'aide par le travail (CAT) de Bain-de-Bretagne, en Ile-et-Vilaine, elle est devenue réalité depuis mai dernier. Résultat : dix emplois nouveaux ont pu être créés pour des travailleurs handicapés.

L'initiative a de quoi surprendre. Rares étaient jusqu'alors les responsables du secteur protégé à oser proposer à leurs salariés un travail à temps partiel. Encore plus rares étaient-ils, sans doute, à envisager une réduction généralisée du temps de travail au sein de leur établissement. Peur des réactions des parents, crainte de perdre la caution des organismes de tutelle, refus de toucher aux avantages acquis ? Les résistances, innombrables et sérieusement argumentées, n'ont pas empêché Yves Thébaud, le directeur du CAT de Bain-de-Bretagne, de relever le défi. « Améliorer la qualité de vie des travailleurs handicapés, c'est d'abord pour cela que nous avons souhaité réfléchir et mettre en place au sein de notre établissement, une réduction généralisée du temps de travail. C'est une affaire de solidarité », explique-t-il. Il est vrai que le manque de places en structure protégée commence sérieusement à poser question aux responsables d'établissements. En Bretagne, ce sont mille huit cent soixante-dix personnes qui attendent une place pour entrer en milieu protégé ; seulement soixante places ont pu être créées cette année dans la région. « Nous sommes sollicités en permanence par les familles qui attendent désespérément

une place », se désole le directeur. « Quarante d'entre elles attendent aujourd'hui que leur enfant soit admis au CAT de Bain-de-Bretagne. Il était temps que notre établissement prenne en compte la mutation profonde qui touche actuellement notre environnement social et économique. Même si la réduction du temps de travail ne constitue pas l'unique réponse au manque de places en CAT, nous sommes convaincus que c'est une voie possible et un moyen efficace pour créer des emplois. »

Espaces verts

Le CAT, géré par l'association "Notre avenir", association affiliée à l'Association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés (Adapei), est spécialisé dans les activités de couture, espaces verts, mécanique, cuisine, pépinière et la torréfaction du café Max Havelaar. Dès 1993, il commence à proposer aux salariés handicapés de travailler à temps partiel. Une quinzaine d'entre eux acceptent, soutenus par leurs parents. Ceux qui en font la demande, ou en ont la possibilité, peuvent ainsi travailler à 80, 60, 50 ou 40 %. Au vu des premiers résultats, plutôt encourageants, Yves Thébaud se hasarde à pousser la réflexion plus loin.



Yves Thébaud :
« Il s'agit d'abord d'améliorer la qualité de vie des personnes handicapées. »

CAT de Bain-de-Bretagne
Rue Charles Ménéardais
35470 Bain-de-Bretagne
☎ 02 99 43 95 44

Au mois de février 1996, il propose un sondage aux cent onze familles concernées. Quelle n'est pas sa surprise en découvrant que 92 % d'entre elles s'avouent prêtes à tenter l'expérience : passer à une réduction généralisée du temps de travail. Le questionnaire déclenche en fait, un élan massif de solidarité. « Si ça peut rendre service à d'autres familles et jeunes handicapés, pourquoi pas », écrivent les parents dans leur courrier. « Plus de repos et de temps libre et des horaires plus convenables pour permettre d'autres embauches... » « Nous qui avons la chance d'avoir nos enfants placés en CAT, pensons à ceux qui sont dans le besoin. Nous ne pouvons être que d'accord avec ce projet. » Les avis "contre" ne sont que trois et concernent des personnes travaillant déjà à temps partiel. Une famille, seulement exprime son désaccord : « Ce projet ne fait que différer le véritable problème des CAT et retarder la création de nouveaux établissements indispensables actuellement. »

Soutenue par son conseil d'administration, Juliette Amaucé, présidente, propose alors, à partir du 1^{er} mai 1997, une réduction d'un quart d'heure le matin, un quart d'heure le soir et deux cent dix-sept jours d'ouverture dans l'année au lieu des deux cent vingt. Personne n'a renoncé sur ces quinze minutes de repos supplémentaires, d'autant que certains sont contraints à des temps de transport parfois longs. Aucune incidence pour le personnel d'encadrement : l'équipe reste la même et conserve son mode d'organisation. « La Caisse d'allocations familiales a donné son accord et d'emblée, les organismes de tutelle nous ont soutenus, ainsi que l'ensemble des administrations

« En Bretagne, 1800 personnes attendent une place en milieu protégé »



Le CAT de Bain-de-Bretagne est spécialisé dans les activités de couture, de pépinière et de torréfaction du café Max Havelaar (au centre).

L'Association Notre avenir gère un CAT, un atelier protégé, une section annexe (loisirs), un foyer d'hébergement et un service d'accompagnement à la vie sociale. L'effectif total, encadrement compris, est de deux cents personnes.

Notre Avenir
Zone industrielle de Sabin
35470 Bain-de-Bretagne
☎ 02 99 43 95 44

acceptée par l'administration dans la mesure où la réduction du temps de travail offrait à un plus grand nombre de travailleurs handicapés une possibilité d'insertion sociale par le travail. » Réduire le temps de travail a nécessairement une incidence sur le temps libre.

Que faire du temps ?

L'initiative s'accompagne en parallèle d'une réflexion sur l'accompagnement social, du temps de loisirs, de la culture, du sport : « La généralisation du temps partiel peut, en certaines circonstances, poser problème aux jeunes adultes et à leurs familles », confie Jean-Luc Serin, directeur de l'Institut médico-éducatif (IME) de Bain-de-Bretagne. « Nous réfléchissons à la mise en place éventuelle d'un temps de prise en charge complémentaire au temps de travail. Que faire en effet du temps ainsi libéré ? Ne serait-il pas opportun de créer un lieu complémentaire de rencontre et de prise en charge structuré autour d'activités d'expression ? » Il n'est pas exclu, pour ce type de prise en charge, de faire appel en partie aux parents, amis ou retraités, soucieux de transmettre un savoir-faire aux jeunes adultes...

Le système a bien évidemment rapidement atteint ses limites : pas question de réduire à nouveau l'an prochain le temps de travail pour favoriser d'autres embauches. Mais l'expérience, toute nouvelle en France dans le secteur protégé, mérite sûrement une réflexion approfondie. ■

Tugdual Ruellan

concernées », explique Yves Thébaud. Ce sont ainsi 8 % du temps qui ont été réduits, permettant l'embauche de dix nouvelles personnes. Pas de perte de salaire : la différence, d'à peu près 8 % est partiellement compensée par une augmentation de l'allocation adulte handicapé. « Ces mesures autorisent la prise en charge de cent personnes pour un agrément de soixante-quinze équivalents temps plein. Tous les travailleurs

handicapés ont été consultés. Rien n'est fait sans leur accord. C'est un projet qui doit se faire dans la concertation », précise Yves Thébaud. Inévitablement, l'augmentation d'effectif a entraîné un alourdissement des frais de fonctionnement : charges supplémentaires pour le personnel administratif, frais de transport, d'alimentation... « Nous avons financé ce surcoût par un redéploiement interne de nos moyens financiers. Une mesure